

**COMMUNE
de
DIEFFENBACH-AU-VAL**

67220



☎ 03 88 85 62 90

Fax 03 69 64 93 56

email : mairie@dieffenbach-au-val.fr

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 NOVEMBRE 2018**

Sous la présidence du Maire SCHMITT Bernard
Convocation du 2 novembre 2018

Présents : BENOIT Catherine - GÉRARD Patrick - GUNTZ Régis - HULNÉ Véronique - LEIBEL Isabelle - NAAS Martine - ORIGAS Jean-Louis - REBOUL André - RISCH Sébastien - STRAEHLI Alfred - VINCENT Jérôme - WINÉ Marie-Claude

Excusés : ADONETH Noël (procuration à REBOUL André) - WENDLING Charles (procuration à ORIGAS Jean-Louis)

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du 3 octobre 2018
2. Décision modificative n° 4-2018
3. Proposition de membres pour la commission de contrôle des listes électorales
4. Eclairage public : horaires d'extinction

1. Approbation du compte-rendu du 3 octobre 2018

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Décision modificative n° 4-2018

Le Conseil Municipal approuve le transfert de crédits comme suit :

compte	chapitre / opération	libellé	dépense
275	27	dépôts et cautionnements versés	- 7 650 €
165	16	dépôts et cautionnements reçus	+ 150 €
2151	81	réseaux de voirie (chemin de Saint-Maurice)	+ 7 500 €

3. Proposition de membres pour constituer la commission de contrôle des listes électorales

La loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales entraînera, à partir du 1er janvier 2019, plusieurs changements majeurs, notamment pour les modalités de révision des listes électorales.

Les commissions administratives seront supprimées et remplacées par des commissions de contrôle. Elles se réuniront au moins une fois par an, et en tout état de cause, entre le 24ème et le 21ème jour précédant chaque premier tour d'un scrutin.

La commission de contrôle sera composée d'un membre du conseil municipal, d'un représentant du préfet et d'un représentant du président du tribunal de grande instance.

Elle sera chargée de statuer sur les éventuels recours administratifs formés par les électeurs contre des décisions de radiation ou des refus d'inscription sur les listes électorales prises par le maire à leur encontre, et de procéder à des inscriptions ou radiations de personnes omises ou indûment inscrites.

Afin de nommer par arrêté les membres de la commission, la désignation du conseiller municipal est effectuée dans l'ordre du tableau. D'autre part, le maire propose des candidats au rôle de représentant du préfet et de représentant du président du Tribunal de Grande Instance.

La proposition de composition de la commission de contrôle est la suivante :

	Titulaire	Suppléant
Conseiller municipal	GUNTZ Régis	VINCENT Jérôme
Délégué de l'administration	MARTIN Roger	FONCK Bernadette
Délégué du Tribunal de Grande Instance	PETER Laurent	LUX Viviane

4. Eclairage public : horaires d'extinction

Monsieur Jérôme VINCENT, Conseiller Municipal, expose le résultat de ses travaux de recherche concernant l'éclairage public du village.

Afin d'éviter le gaspillage énergétique et financier, mais aussi de préserver la faune et la flore sur laquelle l'éclairage nocturne a un impact négatif, le Conseil Municipal décide l'extinction des lampadaires dans les rues entre minuit et 5h, et les samedis entre 1h et 5h.

Par ailleurs, des travaux d'amélioration de l'éclairage public sont prévus l'année prochaine, notamment le remplacement des anciennes ampoules par des lampes à coût énergétique réduit et ayant un bon rendement.

Suivent les signatures des membres du Conseil Municipal présents :

ADONETH Noël
procuration à
REBOUL André

BENOIT Catherine

GÉRARD Patrick

GUNTZ Régis

HULNÉ Véronique

LEIBEL Isabelle

NAAS Martine

ORIGAS Jean-Louis

REBOUL André

RISCH Sébastien

SCHMITT Bernard

STRAEHLI Alfred

VINCENT Jérôme

WENDLING Charles
procuration à
ORIGAS Jean-Louis

WINÉ Marie-Claude

